LE MONTJOIE

LE PETIT JOURNAL DE NOTRE MUNICIPALITÉ SAINT-TÉLESPHORE-DALHOUSIE

OCTOBRE 2017

Hôtel de ville
1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0

Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Heures d'ouverture de l'hôtel de ville :
du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00
de 13h00 à 16h30

TABLE DES MATIÈRES

Élections	2
Affaires municipales	4
Service de sécurité incendie	6
Travaux publics	8
Urbanisme	9
Services récréatifs et communautaires	10
Calendrier	12

BIBLIOTHÈQUE

Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont de 18h30 à 19h30 les 2e et 4e mercredis du mois.

www.saint-telesphore.com

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore/

LE VOTE

Le vote par anticipation
Le dimanche 29 octobre 2017
De 12 h à 20 h
Au Centre communautaire
1425 Route 340, Saint-Télesphore

Le vote le jour de l'élection
Le dimanche 5 novembre 2017
De 10 h à 20 h
Au Centre communautaire
1425 Route 340, Saint-Télesphore

N'oubliez pas d'apporter une pièce d'identité pour exercer votre droit de vote.

S'INSCRIRE OU MODIFIER SON INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Pour voter, votre nom doit être inscrit sur la liste électorale. Vous pourrez le vérifier en consultant l'avis qui vous sera envoyé sous peu par votre présidente d'élection. Pour vous inscrire ou modifier votre inscription, présentez-vous à l'adresse indiquée sur l'avis avec deux pièces d'identité.

CANDIDATS EN DIRECT

Les informations relatives aux résultats du scrutin sont diffusées dans une application offerte en ligne au http://www.electionsmunicipales.quebec/ dans la section « VOS CANDIDATS » à droite dans le haut de la page d'accueil. Inscrivez le nom de notre municipalité « SAINT-TÉLESPHORE ».

RECRUTEMENT DE PERSONNEL ÉLECTORAL

Quelques postes sont encore disponibles. Pour toute personne intéressée, communiquez au 450-269-2999, donnez votre nom ainsi que votre numéro de téléphone pour vous rejoindre. Si vous avez déjà travaillé lors de précédentes élections, indiquez le poste occupé.

Micheline Déry, CPA, CGA
Présidente d'élection

RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 6 octobre 2017. **Elle fera maintenant l'objet d'une révision.**

2. Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes :

   toute personne qui est majeure le jour du scrutin et, **le 1er septembre 2017**,
   - est de citoyenneté canadienne ;
   - n'est pas en curatelle;
   - n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse ;

   ET
   - est soit :
     - domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec ;
     - depuis au moins 12 mois, soit :
       - **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire de la municipalité ;
       - **occupante unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité ;
       - **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire.

   IMPORTANT : POUR LES CONDITIONS D'ADMISSIBLITÉ D'UNE DEMANDE DE RÉVISION RELIÉE AUX CAS DE PROPRIÉTAIRE D'IMMEUBLE, OCCUPANT OU COPROPRIÉTAIRE, CONSULTEZ L'AVIS PUBLIC COMPLET SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ.

3. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et **doit présenter deux documents** dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

4. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision **au Centre communautaire** au 1425, Route 340 à Saint-Télesphore.

Jours pour présenter une demande de révision				
Dates	**Heures**			
19 octobre 2017	De	14 h 30	à	17 h 30
19 octobre 2017	De	19 h	à	22 h
20 octobre 2017	De	10 h	à	13 h

INVITATION
VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

La directrice générale, Micheline Déry, vous invite à la prochaine séance qui se tiendra le 14 novembre prochain à 19 h 30 au Centre communautaire pour l'assermentation de votre nouveau conseil municipal.

Cet invitation a pour but de rencontrer les membres de votre nouveau conseil afin d'échanger avec eux des sujets qui vous tiennent à cœur.

Les citoyens pourront dialoguer, demander des précisons ou des explications sur tel projet ou sujet. Le tout sera servi avec café et biscuits. Venez en grand nombre !!

PLANTONS ENSEMBLE

Encore cette année, le projet de plantation d'arbres de la députée de Soulanges, Madame Lucie Charlebois, a suscité la collaboration de plusieurs citoyens. La municipalité tient à remercier la grande participation de madame Charlebois ainsi que ses citoyens pour la plantation qui a eu lieu le 24 septembre dernier.

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Les séances du Conseil se déroulent à 19h30 à la Salle du Centre communautaire au 1425, route 340.

Calendrier des prochaines séances 2017
14 novembre 12 décembre

Les citoyens sont toujours les bienvenus aux séances du Conseil.

Les procès-verbaux des séances municipales peuvent être consultés sur le site Web de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2018-2019-2020

AVIS Public est par la présente donné par la soussignée, Micheline Déry, CPA, CGA, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Télesphore, que le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Télesphore pour les années 2018, 2019, 2020 a été déposé au bureau municipal au 1425, Route 340 à Saint-Télesphore, le 13 octobre 2017

Que toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau de la Municipalité le dit rôle. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30;

AVIS est également donné, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, avant le 1er mai 2018.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement sont disponibles au bureau de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges à l'adresse mentionnée plus bas.

Le dépôt de la demande de révision est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges au 280, boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion, J7V 1Y5;

Dans le cas où la demande de révision est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ et signé à Saint-Télesphore, ce treizième jour du mois d'octobre deux mille dix-sept (13 octobre 2017).

Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

PORTE OUVERTE

CASERNE 22
LE 22 OCTOBRE
DE 10H À 15H

Avis à tous les citoyennes et citoyens de la municipalité de Saint-Télesphore, le service de sécurité incendie vous invite à sa journée porte ouverte dimanche le 22 octobre prochain de 10h à 15h à la caserne 22 située au 1530 Route 340.

Plusieurs activités seront offertes tel que : simulation de feu de cuisson, simulateur d'incendie avec utilisation d'extincteurs portatifs, parcours pompier pour petits et grands, kiosque de sensibilisation et prévention incendie et la démonstration des véhicules d'urgence. De plus, un diner vous sera servi sur l'heure du midi.

Pour toute question concernant l'événement, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur du Service de Sécurité Incendie, Monsieur Marc-André Dubé, au 450-802-2468.

Au plaisir de vous voir en grand nombre !!!

LE CHAUFFAGE AU BOIS

Chaque année au Québec, il survient environ 235 incendies causés par une mauvaise installation ou une utilisation inadéquate des appareils de chauffage au bois (poêle et foyer). Ces incendies, en plus de faire de nombreuses victimes (blessures et décès), entraînent des pertes matérielles considérables évaluées à 50 000 $ par incendie. Les conseils suivants visent à réduire les risques d'incendie de chauffage.

Si vous vous apprêtez à faire l'acquisition d'un appareil de chauffage au bois, vérifiez que le sceau de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) ou de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (US/EPA) apparaisse sur l'appareil que vous voulez acquérir. Ces appareils certifiés réduisent de façon marquée les émissions polluantes de fumée et de cendre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison.

Il est fortement suggéré de faire installer votre foyer ou votre poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur du Service de Sécurité Incendie, Monsieur Marc-André Dubé, au 450-802-2468

SÉCURITÉ ROUTIÈRE LORS DE LA PATROUILLE DE L'HALLOWEEN

La fin du mois d'octobre est très importante pour les enfants car il s'agit de la période du mois où ils vont pouvoir faire du porte à porte afin de récolter les plus de friandises possible.

Pour ce faire, les enfants devront emprunter les voies de circulation de la municipalité. Pendant cet événement, le Service de Sécurité Incendie sera présent dans les rues afin d'assurer la sécurité routière et demande aux usagers de la route d'être vigilant dans leur déplacement lors de cette soirée.

Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration.

Le Service de Sécurité Incendie de Saint-Télesphore

RÈGLES DE SÉCURITÉ DURANT L'HALLOWEEN

- Porter des vêtements avec des bandes réfléchissantes pour être bien visible.
- Utiliser une lampe de poche et ne jamais sortir seul.
- Convenir avec ses parents du trajet et de l'heure de votre retour.
- Sonner aux portes en groupe, ou accompagné.
- Refuser d'approcher un véhicule ou d'y monter sans la permission de ses parents.
- Vérifier avec ses parents toutes friandises reçues pour être certain de pouvoir les manger sans danger.

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police

3-1-1 La population est invitée à composer ce numéro pour signaler les appels **urgents** nécessitant une intervention municipale **en dehors** des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, notamment : les entraves de la route, les voies de circulation endommagées et tout autre problème de **nature urgente**.

COLLECTE DES FEUILLES MORTES

Le ramassage des feuilles mortes se fera les 6 et le 20 novembre.

COLLECTE DES BRANCHES

Le ramassage des branches se fera durant la semaine du 16 octobre 2017.

Vous devez placer les branches en bordure du chemin la fin de semaine précédant le début de la cueillette, en prenant soin de placer la plus grosse extrémité vers la rue, et en ne laissant pas les gros embranchement.

Seules les branches ayant un diamètre de 4 pouces (10 cm) maximum seront ramassées. Les branches résultant de déboisement ne seront pas ramassées.

Vous voulez des copeaux de bois ??
Contactez l'hôtel de ville au 450-269-2999 afin d'inscrire votre nom.

TRAVAUX DU CHEMIN DU PETIT SAINT-PATRICE

La Municipalité de Saint-Télesphore a débuté des travaux sur le chemin du Petit-Saint-Patrice. Il y aura entraves à la circulation et détournement de la circulation par le chemin Saint-Georges.

QUAND : du mardi le 10 octobre 2016 au lundi le 23 octobre 2017.

FERMETURE COMPLÈTE : à déterminer.

ENTRAVES : à déterminer.

Merci de votre collaboration et de votre compréhension.

La direction

ANNULATION DE LA COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

À la suite de l'appel d'offres fait par la MRC Vaudreuil-Soulanges pour obtenir une collecte de résidus domestiques dangereux (RDD), la MRC a choisi d'annuler la collecte prévue des RDD puisque les propositions reçues dépassaient toutes les prévisions budgétaires.

Pour toutes questions sur ce dossier, communiquez directement avec la MRC Vaudreuil-Soulanges.

STATIONNEMENT PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE

La Municipalité de Saint-Télesphore compte sur votre collaboration et tient à rappeler aux citoyens que le règlement sur le stationnement stipule :

Nul ne peut stationner ou immobiliser un véhicule routier sur la voie publique entre minuit et 7h, du 15 novembre au 1er avril, inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

DÉNEIGEMENT DES RUES

La Municipalité compte sur votre collaboration et tient à rappeler aux citoyens que les opérations de déneigement sont complexes et nécessitent d'abord et avant tout, la collaboration de tous pour être menées de manière efficace et sécuritaire.

ABRI TEMPO

Selon le règlement de zonage numéro 282-09, les citoyens de Saint-Télesphore peuvent installer un abri d'auto temporaire du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.

Toutefois, certaines conditions s'appliquent. Il est donc primordial de faire une demande de certificat d'autorisation auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement de la municipalité avant toute installation. Communiquez avec Joël-Désiré Kra au 450-269-2999 au poste 3158.

BÉNÉVOLES DEMANDÉS

La Municipalité est toujours à la recherche de bénévoles pour le CCU (comité consultatif urbaniste).

Pour information, appelez au bureau municipal au 450-269-2999.

Nous remercions tous personnes et bénévoles ayant montrés un intérêt auprès de notre bibliothèque.

Merci à nos précieux bénévoles

TRANSPORT COLLECTIF

Dans le cadre d'une étude menée par le CISSS de Montérégie-Ouest, concernant l'absence du transport collectif dans 8 municipalités rurales de Soulanges, de l'offre du transport méconnue des citoyens ainsi que la conjoncture actuelle liée aux changements sur le plan de la gouvernance du transport collectif régional, nous demandons aux citoyens de remplir un sondage afin d'approfondir les réflexions sur cet enjeu à l'adresse suivante http://fr.surveymonkey.com/r/L36SSNY

DANSE D'HALLOWEEN

Une danse d'Halloween pour les enfants de 8-12 ans aura lieu vendredi le 27 octobre de 18h30 à 21h30 à la salle communautaire de Saint-Télesphore.

CUEILLETTE DE BONBONS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

La Salle du Centre communautaire sera ouverte le 31 octobre de 17h30 à 19h30 pour accueillir les jeunes costumés. Ceux qui veulent y apporter leurs friandises sont les bienvenus.

ZUMBA PARENTS/ENFANTS 4 ANS ET PLUS

Les inscriptions pour la session d'automne sont toujours ouvertes. Pour de plus amples renseignements, contactez Mélanie Primeau au 450-370-6646.

Les cours ont lieu à tous les vendredis soir à 18h30 à l'École Immaculée-Conception de Saint-Télesphore.

REPAS PARTAGÉS

Les repas partagés sont des lieux d'échanges et de rencontres. Ils ont lieu tous les 2e mercredis du mois au Centre communautaire de Saint-Télesphore. Certains repas sont suivis d'activités diverses. Bienvenue à tous !

Pour information : Claire Sauvé au 450-269-2261.

CROQUET

Le croquet a lieu à tous les mercredis à partir de 13h00 au sous-sol de la salle communautaire. Les personnes intéressées à jouer n'ont qu'à se présenter sur les lieux au moment de l'activité.

SOUPER DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

Samedi, le 14 octobre prochain à la salle communautaire de Saint-Télesphore aura lieu le souper du Club de l'Âge d'Or. Le souper sera servi à 18h00 et sera suivi d'une soirée dansante.

Bienvenue
Coût 16$

BOCCE

Le bocce a repris ses activités le 9 octobre dernier. Pour l'instant, les équipes sont complètes. Pour les intéressés, vous pouvez ajouter votre nom sur une liste d'attente en communiquant avec Madame Micheline Bériault 450-269-3640. L'activité de bocce a lieu à tous les lundis dès 19h00 au sous-sol de la salle communautaire de Saint-Télesphore.

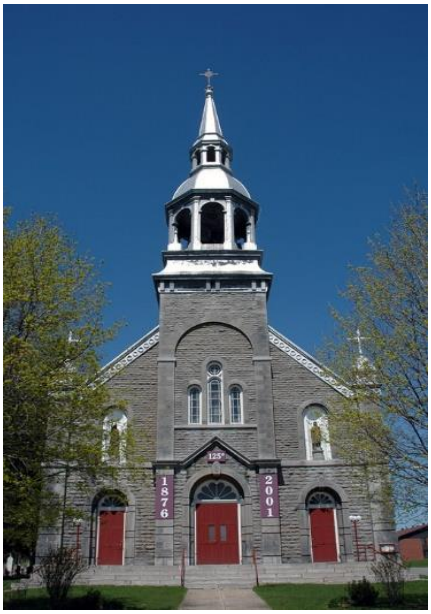

MESSE EN MÉMOIRE DE NOS DÉFUNTS & REPAS SOUVENIR

à Saint-Télesphore

Dimanche – 12 novembre 2017

Messe pour nos défunts à 10h45

Retrouvailles et repas chaud au Centre communautaire vers 12h00

LEVÉE DE FONDS :
PROJET RAMPE ACCÈS AUX HANDICAPÉS

Adultes et Ados (12 ans et +)	25,00$
Enfants (5 à 11 ans)	12,50$
Enfants (4 ans et moins)	gratuit

Pour informations et billets

Danielle Sauvé : 450-269-2429
Gisèle Normandeau : 450-265-3173
Paul McDonald : 450-269-2313

La S.H.G.S. reçoit la Société d'histoire et généalogie Nouvelle-Longueuil.

Leur comité tiendra une causerie intitulée : ``Histoire de la Seigneurie Nouvelle-Longueuil, des débuts à l'abolition du régime seigneurial ``. Vous pourrez connaître le développement d'une région méconnue des résidents de Salaberry-de-Valleyfield à partir de Saint-Polycarpe jusqu'à la création de Rivière-Beaudette, incluant Saint-Télesphore.

Entrée libre

Mercredi le 11 octobre2017 à 13 h 30
Édifice Raphaël-Barrette,
salle Marie–Jeanne-Perron-Clairmont
222, rue Alphonse-Desjardins (ancienne caisse Sacré-Cœur)
Salaberry-de-Valleyfield
Information : 450-373-7670, mderepen@cgocable.ca

CALENDRIER MUNICIPAL

OCTOBRE/NOVEMBRE 2017

29 octobre
Vote par anticipation

05 novembre
Jour du scrutin

14 novembre
Séance du conseil

Récupération	Ordures	Zumba	Bocce & Croquet	Bibliothèque	Repas partagés	Branches et feuilles

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
15 octobre	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29 Vote par anticipation	30	31	01 nov.	02	03	04
05 Jour du scrutin	06	07	08	09	10	11
12	13	14 Séance du conseil	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25